

Département : Haute-Loire.

**EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC**

**n°2023.06.03**

**Séance du 23 Novembre 2023**

|                   |                                  |      |                          |                  |
|-------------------|----------------------------------|------|--------------------------|------------------|
| Nombre de membres | - afférents au Conseil Municipal | : 15 | Date de la convocation : |                  |
|                   | - en exercice                    | : 15 |                          | 20 Novembre 2023 |
|                   | - présents                       | : 14 |                          |                  |
|                   | - excusée                        | : 1  |                          |                  |

L'an deux mil vingt trois le vingt trois novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire.

Présents : Caroline DI VINCENZO, Maire, Éric PETIT, Véronique JANUEL, Yves DARLES, Adjoint.  
Jocelyne MONTET, Didier LHOSTE, Yvette CHOL, Christian FAUVET, Éric GROS, David RODRIGUES,  
Stéphanie BLANCHARD, Marie-Laure FAYARD, Boris RIGAUDON, Coralie RAVEL, Conseillers.  
Excusée : Françoise GUERRIERI

Jocelyne MONTET a été nommée secrétaire

**Objet de la délibération :**  
**Projet de restructuration de la cantine de l'école communale**  
**/ Demande de subventions**

Mme Yves Darles, adjoint au Maire présente au Conseil Municipal le projet de restructuration de la cantine de l'école communale.

Actuellement, compte tenu des effectifs importants, en plus du réfectoire de cantine existant, des locaux de l'ancienne école sont désormais utilisés comme salles de restauration.

De ce fait, deux points de réchauffage des plats ont été créés avec l'obligation pour l'agent en charge de la cantine de passer par l'extérieur avec un chariot pour emmener les plats.

Les travaux consistent à créer une extension pour relier les deux bâtiments, tout en rénovant l'existant. Des travaux d'économie d'énergie sont également intégrés avec de l'isolation sur les parties anciennes et neuve et la pose de panneaux photovoltaïques pour l'autoconsommation.

Le montant estimatif total de l'opération s'élève à 604 693 € HT.

Mme le Maire propose de solliciter plusieurs partenaires pour financer ce projet comme suit .

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

| DEPENSES                |                     | RECETTES                               |  |                     |                     |
|-------------------------|---------------------|--|--|---------------------|---------------------|
| TRAVAUX                 | 525 820,00 €        | ETAT                                   | DETR/DSIL 2024                           | 40,00%              | 241 877,20 €        |
|                         |                     | REGION AURA                            | Contrat Région du Territoire de la CCMVR | 19,84%              | 120 000,00 €        |
| HONORAIRES 10 %         | 52 582,00 €         | DEPARTEMENT                            | Cap 43                                   | 9,92%               | 60 000,00 €         |
| IMPREVUS 5 %            | 26 291,00 €         | Pays de la Jeune Loire et ses Rivières | LEADER                                   | 9,92%               | 60 000,00 €         |
|                         |                     | Montant total des subventions          |  | <b>79,69%</b>       | <b>481 877,20 €</b> |
|                         |                     | AUTOFINANCEMENT                        |  | 20,31%              | 122 815,80 €        |
| <b>MONTANT TOTAL HT</b> | <b>604 693,00 €</b> | <b>MONTANT TOTAL HT</b>                | <b>100,00%</b>                           | <b>604 693,00 €</b> |                     |

**AR Prefecture**

043-214300584-20231123-DELI\_2023\_06\_03-DE  
Reçu le 27/11/2023

Invité à se prononcer sur ce dossier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- ✓ approuve le projet tel que présenté par M. Yves Darles,
- ✓ sollicite l'attribution de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR / DSIL 2024, du Pays de la Jeune Loire et de ses rivières pour le programme LEADER, de la Région Auvergne Rhône Alpes, et du Département de la Haute-Loire,
- ✓ précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024,
- ✓ charge Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.  
Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait conforme au registre des délibérations.  
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture  
Le 27 Novembre 2023 et publication le 27 Novembre 2023

Caroline DI VINCENZO



Maire de La Chapelle d'Aurec

**AR Prefecture**

043-214300584-20231123-DELI\_2023\_06\_03-DE  
Reçu le 27/11/2023